

Conseil d'école
Saint-Martin-Le-Vieux
Le vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Achard, maire, Mmes Bruzat et Dubarry, conseillères municipales chargées des affaires scolaires, Mmes Jean et Réal, employées communales
M. Musson, inspecteur de l'Éducation Nationale Haute-Vienne 1
Mmes Bouysset, Sellas, Dardilhac, Morel, Lacour, Pélissier, enseignantes Mme Delanne, directrice
Mmes Audoin, Cresp-Labetoulle, Dijoux, Vignaud et M. Marcheix, représentants des parents
M. Albarède, DDEN
Excusée : Mme Bayle, conseillère municipale

1) L'organisation de l'école lors de la crise sanitaire.

A) Rappel

Suite à l'annonce de la fermeture des écoles, l'accueil a été assuré, du 16 mars au 11 mai par Mme Pélissier (les lundis et les jeudis) et par Mme Delanne (les mardis et les vendredis). Mmes Martine Jean et Isabelle Réal se sont également portés volontaires et ont été présentes tous les jours à l'école par demi-journées.

Du 12 mai jusqu'au début du mois de juin, 10 ou 11 élèves ont été accueillis en élémentaire et 3 à 5 élèves en maternelle (3 les mardis et jeudis en garderie communale avec Isabelle Réal). Dès le 15 juin, nous avons pu augmenter le nombre d'élèves accueillis en élémentaire : 11- 12 élèves avec les enseignantes présentes à tour de rôle et 5-6 élèves avec Martine Jean en garderie communale.

En maternelle, des élèves ont été refusés, mais il y avait un système de rotation et les enseignantes ont veillé à privilégier les familles en difficulté lors de cette crise sanitaire.

B) Prise de parole de Monsieur Musson, Inspecteur de l'Éducation Nationale

-Le sanitaire est toujours plus important que tout, y compris du pédagogique. Il y avait des enseignantes à risque dans l'école : elles ont assuré la continuité pédagogique. Les médecins pensaient à ce moment-là que les enfants pouvaient être souvent porteurs asymptomatiques du COVID-19.

-Durant cette période de crise, deux enseignantes étaient en présentiel deux jours par semaine car Mme Orlay, directrice académique de l'Éducation Nationale et moi-même les y avons autorisées. C'était une possibilité d'organisation proposée aux enseignants. Il fallait assurer le présentiel et le distanciel. Le travail en distanciel est beaucoup plus conséquent que le travail en présentiel. C'est pourquoi cette organisation a été validée.

C) Le remplacement

-L'école de Saint-Martin-Le-Vieux avait été fléchée comme étant prioritaire compte-tenu du faible nombre d'enseignantes en présentiel. Cependant, certaines écoles étaient en plus grande difficulté encore concernant leur organisation. D'autres n'ont pas pu rouvrir car elles n'avaient pas de remplaçants.

-Monsieur l'Inspecteur a annoncé qu'en cas de nouvelle crise sanitaire, il veillera à ce qu'il y ait un remplaçant à l'école de Saint-Martin-Le-Vieux, si cette dernière en avait le besoin.

D) Echanges

-Les parents d'élèves :

Les enseignantes étaient présentes deux jours par semaine, ce qui mettait en difficulté des familles qui devaient gérer le télétravail et la garde de leurs enfants. Les enseignantes n'étaient présentes que deux jours par semaine afin de préparer les cours en distanciel. Cependant, en situation normale, elles ont aussi du travail à préparer à domicile.

-Les enseignantes :

Les enseignantes n'ont pas pu en discuter avec les parents car elles n'avaient pas eu connaissance de ce mécontentement. Elles regrettent que les parents insatisfaits par la situation n'aient pas pris contact avec elles dès le début. Deux lettres ont été écrites sans qu'il y ait eu, au préalable, une discussion avec les enseignantes. Concernant les deux lettres, les enseignantes n'en ont eu connaissance que tardivement. Dès que Mme Delanne, directrice de l'école, a eu connaissance de ces mécontentements et des lettres, deux rendez-vous ont pu être organisés afin d'échanger avec les parents et une réunion avec les représentants des parents (le 15 juin) a été faite.

Rappel: Il est important de faire attention à ce que l'on écrit sur les réseaux sociaux. Si ce qui est écrit porte atteinte au respect de la personne dans l'intégrité de ses fonctions, ces personnes-là peuvent avoir des problèmes avec la loi.

-Le personnel communal :

Des membres du personnel communal ont trouvé très désagréable que des parents d'élèves critiquent les enseignantes présentes sans s'adresser directement à elles.

Il est à souligner que Mme Delanne et Mme Pélissier étaient présentes deux jours par semaine pour l'accueil des élèves, mais elles ont été très sollicitées pour participer à l'organisation de l'accueil et ce, en lien étroit avec la mairie.

Par ailleurs, il était impossible d'accueillir plus d'enfants à l'école lors de cette crise en raison du protocole sanitaire. Le personnel était mobilisé pour le ménage, la cantine et pour les journées de garderie.

E) Des solutions ?

En cas de nouvelle crise sanitaire, et pour améliorer l'organisation, voici des solutions qui pourraient être mises en place :

-Une adresse mail dédiée aux représentants des parents d'élèves grâce à laquelle ils pourraient « fixer » les éléments importants quelques jours avant le conseil d'école.

-Les enseignantes pourront proposer de faire davantage de jours en présentiel en réduisant le travail proposé à distance.

-Monsieur Musson veillera à ce que l'école soit fléchée prioritaire pour avoir un remplaçant.

- La mairie propose la création d'un blog en lien avec l'école. Les enseignantes y déposeraient des informations et documents. Les parents y auraient accès quand ils le souhaiteraient.

- En cas de non remplacement d'un enseignant, Madame le Maire propose que le personnel de la cantine (Martine et Benoît) s'occupent des enfants dans le restaurant scolaire. Cela obligerait les parents à prévoir le repas de midi. Cette proposition sera soumise à l'ensemble des parents à la rentrée. En fonction des retours, elle sera validée ou pas.

En septembre, nous ne savons pas quelle sera la situation sanitaire. Nous ne pouvons pas connaître quelle sera l'organisation à la rentrée. La circulaire de rentrée qui paraît habituellement en avril, n'a toujours pas été diffusée à ce jour.

2) Les effectifs et la répartition des élèves à la rentrée 2020

-Mme Pauline DARDILHAC : 10 élèves petite section + 13 élèves moyenne section + 1 ou 2 élèves en toute petite section.

-Mme Nathalie BOUYSET : 7 élèves en Grande Section + 17 élèves en CE2

-Mme Françoise PELISSIER : 13 élèves en CP + 9 élèves en CE1

-Mme Hélène DELANNE : 6 élèves en CM1 + 11 élèves en CM2

A la rentrée 2020, Madame Delanne et Madame Bouysset échangent leurs salles de classe (en raison de l'effectif et de la taille des classes).

Mme Pauline DARDILHAC est nouvellement nommée dans l'école sur le poste de Mme SELLAS qui quitte l'école.

3) Les travaux

-Un placard couvrant tout le mur du fond, sera installé dans la salle de motricité des maternelles.

-Des volets électriques et solaires seront installés sur toutes les fenêtres des classes de CM et de CP-CE1.

-4 distributeurs de papiers ont été substitués aux essuie-mains en tissu de l'école.

-Les grilles de l'école ont été remplacées.

4) Les sorties / divers

A cause de la crise sanitaire, le concert JMF et la classe de mer ont été annulés.

Toutes les familles ont été remboursées.

Les CM2 ont participé aux « petits champions de la lecture ». Un livre a été offert à la classe en remerciement de leur participation.

L'Amicale laïque offre des photographies de classe à tous les élèves et des calculatrices aux élèves qui entreront en 6^{ème}.

L'Education Nationale offrira un livre à tous les élèves du CM2.

Si à la lecture de ce compte-rendu, vous avez des questions, Madame la directrice, les enseignantes de l'école de Saint-Martin-Le-Vieux et Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale restent à votre écoute.

La secrétaire : Mme Elodie Lacour

La présidente : Mme Hélène Delanne

